

culièrement l'attention de la Chambre sur les paroles du premier ministre que l'on trouve à la page 2251 :

Il faut bien reconnaître le droit absolu du Congrès américain d'agir selon sa conception des meilleurs intérêts de son pays. Cela est indiscutable. A mon avis, tout ce que nous avons à faire, c'est de nous en tenir à l'attitude suivie par tous les gouvernements et d'indiquer nettement que nous sommes disposés à négocier sur des bases justes et raisonnables, suivant l'expression des premiers ministres et des ministres des Finances, libéraux et conservateurs également. Etre prêts et disposés à accueillir toutes propositions justes, raisonnables et dénuées de toute conséquence préjudiciable au Canada, advenant le cas de brusque révocation: voilà tout ce que nous pouvons faire. Je considère cette dernière condition d'importance primordiale, et je crois que ce sera toujours mon avis, car on n'a pas encore trouvé, que je sache, de réponse à ce raisonnement, soit à propos du traité de réciprocité de 1864 ou de 1865, ou du cas plus récent de la révocation du tarif Wilson.

Les négociations se poursuivent et je suis d'avis que rien ne servirait de poursuivre cette discussion ici.

M. L'ORATEUR: L'honorable député a parlé durant quarante minutes.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, au sujet du sous-amendement, je rappellerai la question suivante que j'adressais à l'honorable député de Macleod (M. Coote) le 3 février 1933, comme en fait foi le hansard à la page 1792 :

M. Pouliot: Advenant l'abaissement du tarif douanier faudra-t-il recourir quand même à l'inflation? Si nos échanges reprennent leur cours normal n'en sera-t-il pas de même de notre monnaie?

M. Coote: Plus nous supprimons de tarifs plus tôt notre numéraire reprendra sa valeur normale.

La même question revint sur le tapis le 27 mars 1933 (page 3402 du hansard) et l'honorable député ne l'a pas démentie. Comme on peut le voir dans le compte rendu du 1er mai 1933, à la page 4428, l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) y fit encore allusion et l'honorable député de Macleod répondit en ces termes:

Je ne crois pas que mon honorable ami m'ait cité correctement. Bien que nous puissions avoir le libre-échange, le Canada a subi une telle déflation qu'il lui faut une inflation pour remédier à la situation. J'ai fait erreur si j'ai donné la réponse que m'attribue l'honorable député.

Mais il avait dit: "Plus nous supprimerons de tarifs plus tôt notre numéraire reprendra sa valeur normale." C'est bien clair, monsieur l'Orateur, et je n'insisterai pas plus longtemps là-dessus.

Dans son discours, cet après-midi, l'honorable ministre du Commerce (M. Hanson) a dit que lorsque le parti libéral avait le pouvoir le Canada avait perdu ses débouchés. J'aurai,

[L'hon. M. Hanson.]

moi aussi, quelques remarques à faire sur ce même sujet des débouchés, mais avec cette différence que j'entends prouver que c'est sous le régime conservateur, de 1930 à aujourd'hui, que le Canada les a perdus. Le ministre a eu l'obligeance, il y a quelque temps, de me donner des renseignements au sujet de la proportion du commerce du Royaume-Uni avec les pays de l'Empire par rapport au commerce total de l'univers, pour les années civiles de 1929 à 1933. Je trouve les proportions suivantes:

Proportion du commerce du Royaume-Uni avec les pays de l'empire par rapport au commerce total de l'univers

Années	(Années civiles 1929 à 1933)		Commerce total
	Impor- tations %	Expor- tations %	
1929.. . . .	4.9	4.8	4.8
1930.. . . .	5.1	4.6	4.8
1931.. . . .	5.4	4.1	4.8
1932.. . . .	6.2	4.5	5.4
1933.. . . .	6.6	4.6	5.6

Je n'insisterai pas sur la proportion des importations et des exportations parce qu'elles sont à peu près les mêmes, mais ce que je veux souligner dans ces chiffres ce sont ceux qui indiquent le commerce du Royaume-Uni avec les autres pays de l'Empire par rapport au commerce global de l'univers, à savoir: en 1930, 4.8 p. 100; en 1931, 4.8 p. 100; en 1932, 5.4 p. 100 et en 1933, 5.6 p. 100. Mais cela ne représente pas tout le commerce de l'Empire, car on n'y inclut pas le commerce de tous les autres pays britanniques entre eux.

On a déjà consigné au hansard que le commerce total de l'empire britannique représente 9.1 p. 100 du commerce de l'univers. Par conséquent, le commerce total de l'empire, y compris celui du Royaume-Uni et des pays de l'empire, représente environ 9.1 p. 100 du commerce mondial. Cela signifie qu'en acceptant les accords d'Ottawa le gouvernement a sacrifié les chances du Canada relativement à 91 p. 100 du commerce mondial pour 9.1 p. 100 de ce commerce. Cela indique que le Canada ne peut que faiblement participer au commerce mondial.

Dans le document sessionnel n° 127 B, en date du 4 février 1935, l'honorable secrétaire d'Etat (M. Cahan) a répondu au ministre du Commerce (M. Hanson) dans les termes suivants:

Les importations canadiennes du Royaume-Uni et d'autres pays britanniques ont été moindres pendant les douze mois finissant les 31 août 1931, 1932, 1933 et 1934, que pendant la même période de 1930; tandis que les exportations au Royaume-Uni ont été moindres pendant les douze mois finissant les 31 août 1931, 1932 et 1933 que pendant les douze mois finissant le 31 août 1930, mais plus élevées pendant la même période de 1934, qu'en 1930, et que les exportations aux pays britanniques ont été moindres